

# Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles =  
Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg**

Band (Jahr): **54 (1964)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Commission fribourgeoise pour la protection de la nature

Rapport 1964

## Composition de la Commission – Visites

M. Fr. Von der Weid, ancien inspecteur en chef des forêts, a donné sa démission pour raisons de santé. Tout en regrettant le départ de ce membre dévoué et compétent, nous devons nous incliner devant les arguments invoqués.

La *séance annuelle* de la Commission s'est tenue le 15 février. Nous avons organisé une excursion, en été, d'entente avec le comité de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature (LFPN). Elle a eu comme but notre nouvelle réserve, la tourbière de *Les Mosses*, à Sâles (Gruyère). M. le professeur Blum nous a fait voir les plantes caractéristiques des tourbières, qui font la valeur de cette réserve. Son surveillant, M. Ernest Savary, forestier communal, nous a aussi accompagné. Des mesures sont prises pour maintenir cette belle tourbière en état et empêcher la progression de la forêt.

Nous avons visité ensuite une seconde tourbière, sur les contreforts du Gibloux, celle des *Gurles*, à Maules. Exploitée à fond pendant la dernière guerre, elle est en pleine reconstitution, et donne un aspect nordique à ce ravissant paysage. Elle mérite donc aussi une protection de la part de la commune.

En rentrant, nous avons fait halte au bloc erratique protégé d'*Es Versannes*, en dessus de Farvagny-le-Petit.

## Chasse

La Commission consultative de la chasse s'est réunie le 13 juillet pour fixer le nombre de chamois à tirer pendant la période de chasse. La majorité s'est prononcée pour deux chamois, avec la faculté de remplacer un chamois par un chevreuil.

L'hiver 1963-1964 fut très clément et par conséquent favorable au gibier, mais il y a trop de chasseurs pour l'effectif du gibier. Le chevreuil et le lièvre sont en nette diminution.

*Bouquetins*. Selon les rapports des gardes-chasse, la densité du gibier reste stationnaire dans les bans fédéraux. La *colonie des bouquetins* de Brenleire-

Folliéran compte 26 unités; quatre naissances ont été observées au cours de l'année.

*Aigles.* Au printemps 1964, la Station ornithologique de Sempach, d'entente avec le service fédéral de la chasse, a procédé à un recensement des aigles royaux en Suisse. On avait compté un certain nombre de ces oiseaux dans notre Canton au cours de 1963. L'aigle se déplace beaucoup et un dénombrement exact est assez difficile. En 1964, une seule naissance d'aiglon a été observée.

Plusieurs demandes d'indemnisation pour agneaux et cabris emportés par les aigles ont été adressées au service cantonal de la chasse qui, après enquête minutieuse sur le bien-fondé de celles-ci, a indemnisé les lésés selon la convention existante.

## Pêche

Le résultat de la pêche, surtout professionnelle, a été moyen. Dans le lac de Schiffenen, on a pêché beaucoup de truites, car la nourriture est abondante dans ces terres nouvellement inondées.

## *Pollution des eaux*

Les cas d'empoisonnement des cours d'eau se multiplient chaque année en raison des sources de pollution toujours plus nombreuses. En effet, l'installation continuelle de nouvelles gravières avec station de lavage, l'emploi croissant de produits chimiques de toutes sortes, ainsi que l'absence de moyens de décantation des eaux usées, aggravent cette pollution. Il faut ajouter à cela le déversement massif dans nos ruisseaux de toutes sortes de déchets nocifs, fait par des gens sans scrupule. Si des mesures sévères ne sont pas prises à brève échéance dans ce domaine, la faune de nos lacs et de nos rivières est condamnée à disparaître.

La Fédération fribourgeoise des Sociétés de pêche a institué une commission comprenant des représentants dans tous les districts et des collaborateurs locaux; elle a une double tâche, premièrement établir une liste des pollutions de cours d'eau existantes et deuxièmement déceler et annoncer immédiatement toute pollution accidentelle à l'avenir. Nous nous réjouissons de cette initiative et espérons qu'elle sera couronnée de succès.

A Guin, elle a prévu une action de ramassage des déchets dans tous les ruisseaux de la commune à l'aide du groupe d'éclaireurs. Cette action est très louable et devrait être faite dans toutes les communes du canton.

## Flore

Au mois de juillet, nous avons appris qu'on pouvait voir, au Café du Pralet, dans la vallée du Motélon, un grand bouquet de *Lys Martagon*, pourtant protégé. J'ai envoyé une affiche concernant la protection des plantes au propriétaire du

café, le rendant attentif à l'arrêté y relatif, et le priant de conseiller à ses clients touristes de ménager la flore alpine pour éviter les sanctions dont ils sont menacés.

Nous devons aussi relever que deux gardes-chasse, en août, ont dénoncé des touristes de Broc et de Châtel, pour cueillette abusive d'edelweiss. Les amendes prononcées par la Préfecture ont été de 60 fr. chacune.

L'arrêté sur la protection des plantes a aussi été distribué aux différents hôtels et cafés des Paccots, afin qu'il soit mieux connu des nombreux touristes qui fréquentent cette région.

### **Inventaire des paysages et des sites**

Selon les directives de la LSPN, nous avons fait des démarches auprès des communes touchées par l'*inventaire des paysages et des sites d'importance nationale qui méritent d'être protégés*, pour solliciter leur collaboration dans la protection des objets menacés.

Les neuf communes riveraines du *Lac de Neuchâtel* ont été abordées, par groupes de deux ou trois, par votre Président, accompagné de M. Page, en sa qualité de président de la LFPN, ou de M. G. Macherel, vice-président.

Nous avons discuté avec les représentants de ces communes des problèmes qui se posent pour une protection efficace. D'une manière générale, les communes insistent sur leur droit de construire sur les terrains qui sont leur propriété, mais sont d'accord de prescrire une intégration harmonieuse des constructions dans le cadre du paysage. Les problèmes que posent l'installation de campings, l'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères ont été effleurés. Une protection efficace se limite aux terrains appartenant à l'Etat, donc à la grève et au cordon de roseaux. L'Etat peut, en vertu de la nouvelle loi sur les constructions, obliger les communes des bords du lac à établir un plan d'ensemble qui permettrait de diriger et d'ordonner les constructions comme aussi de ménager des zones de verdure. Nos organes de protection doivent veiller attentivement à tous les projets de constructions qui se présentent dans ces communes.

Nous avons fait une inspection, en canot, le long des *rives du Lac de Neuchâtel*, sur le territoire de notre canton, en compagnie de M. G. Plancherel, inspecteur des forêts de cet arrondissement, et du garde-pêche local. Nous avons pu nous rendre compte que, vu du large, le paysage n'a pas encore beaucoup souffert des constructions. En les limitant aux zones prévues, et en surveillant les projets, malgré les erreurs commises dans certaines communes, il est encore possible de conserver à cette rive son cachet pittoresque et sauvage.

### *Région du Vanil Noir*

Les contacts pris avec les communes de *Charmey* et de *Grandvillard* par les représentants des deux organisations de protection de la nature ont obtenu d'heureux résultats. Les deux communes se sont déclarées d'accord de protéger la flore des *Morteys* et de *Bounavaletta*. En ce qui concerne la pâture des moutons,

désastreuse pour la flore, nous avons dû nous mettre en rapport avec les propriétaires.

Au printemps, M. le D<sup>r</sup> Jules Berset, de Bulle, nous a fait savoir que le propriétaire de *Morteys-Dessous* avait l'intention de vendre cet alpage à un acquéreur qui prévoyait d'y mettre des moutons. Mis au courant du danger que présentait cette vente, le Conseil de la LSPN, à l'unanimité, a fait droit à notre demande d'achat de ce pâturage. Et cet automne, à nouveau, M. le D<sup>r</sup> Berset nous a avisé que le propriétaire de l'alpage voisin, *Morteys-Dessus*, était disposé à le vendre. Nous avons immédiatement adressé une nouvelle requête à la Ligue suisse, avec proposition d'achat, requête bien documentée sur la valeur floristique et scientifique de cette région. Le Conseil de la LSPN nous a également accordé les crédits nécessaires à cet achat. La Ligue suisse est donc propriétaire de la partie la plus belle du vallon des Morteys. Nous lui sommes donc très reconnaissants, ainsi qu'à son Conseil, de la générosité dont elle a fait preuve en faveur de la flore de notre canton.

Pour la région dont nous n'avons pu faire l'achat, nous avons pris contact avec les propriétaires d'alpages: celui de Bounavaletta, en dessus de Grandvillard, et le Syndicat d'alpage d'Oron, qui détient tout le reste du vallon des Morteys. Tous deux nous ont promis de ne mettre ni moutons, ni chèvres sur leurs terrains, et de veiller à ce que les touristes ne fassent pas la cueillette de fleurs protégées.

Il nous reste maintenant à obtenir du Conseil d'Etat un arrêté déclarant réserve botanique toute la région du Vanil Noir, depuis le bas des Morteys jusqu'au dessus de Bounavaux. Les modalités de l'arrêté doivent encore être étudiées par notre Commission, appuyée par les conseils de botanistes.

### *Gorges de la Singine*

Les *gorges de la Singine*, entre le pont de Sodbach et celui de Guggersbach, près de Planfayon et à l'embouchure du Schwarzwasser, figurent aussi dans cet inventaire. Pour cette raison, nous avons abordé deux des communes intéressées, Zumholz et Überstorf, qui reçurent une délégation de notre Commission.

Nous avons l'espoir que ces communes accepteront la protection de ces gorges, conformément d'ailleurs aux exigences de la loi forestière cantonale. Le seul point en suspens, mais sur lequel nous insistons, c'est la défense de déverser des ordures ménagères dans ces ravins.

Nous avons également pris contact, à ce sujet, avec la Ligue bernoise pour la protection de la nature, afin de coordonner nos efforts, et obtenir en même temps, des deux cantons, la mise sous réserve de cette gorge.

### **Réserves**

A *Cheyres*, nous avons fait réserver deux autres lots de roseaux, les hérons pourprés ne se plaisant plus dans les anciens qui n'ont pas été fauchés depuis plus de vingt ans. Nous espérons, par cette mesure, attirer à nouveau les nichées de hérons pourprés.

*En Veveyse*, nous avons fait la tournée de nos réserves, en compagnie de M. Kammermann, nouvel inspecteur des forêts, et de M. Jendly, ancien inspecteur de cette région, pour le maintien de ces précieuses réserves. Des affiches seront posées à l'entrée de la forêt du Devin des Dailles, aux Paccots.

Les autres réserves, *Les Mosses*, à Sâles, le *Schwandmoos*, à Saint-Ours, le *Tiefmoos*, ont été visitées, et les surveillants ont reçu les ordres nécessaires pour leur maintien en l'état actuel.

*Au Lac de Pérolles*, derrière le dépôt des trams, nous avons fait construire une passerelle pour franchir le glissement de terrain qui s'est produit en 1963. La surveillance a été renforcée par un garde auxiliaire, M. Cotting, garde-chasse.

### Sites

Nous sommes souvent consultés par le *Service cantonal des constructions*, au sujet de bâtisses. Nous donnons notre préavis avec le souci constant de protéger au mieux nos sites naturels.

La mise sous protection de l'*Etang de Fräschels* est en bonne voie. Le Conseil d'Etat a accordé un subside de 2500 fr. à la Société bernoise de l'ALA, pour l'achat de cet étang. Cette contribution peut sembler minime, la dépense totale atteignant 60 000 fr. ; mais, elle correspond à la surface située en territoire fribourgeois.

### Propagande

M. Büchi a donné une conférence sur la protection de l'eau lors de l'assemblée de la *Sensia*, société d'étudiants de la Singine. Le *Verein für Heimatkunde des Sensebezirkes* a consacré un numéro entier de sa revue à la protection de la nature, auquel ont collaboré différents auteurs. M. Blum a écrit un article sur la protection de la flore, et M. Büchi un autre sur l'inventaire des sites et monuments d'importance nationale qui méritent d'être protégés. M. L. Page a publié plusieurs articles, dans les journaux du canton, sur l'activité de notre Commission, et sur la réserve de Sâles. Tous ces auteurs méritent la reconnaissance de notre Commission.

### Relations

La LSPN a adopté ses nouveaux statuts à l'Assemblée générale du 31 mai 1964. La LFPN devient dès lors une section de la Ligue suisse. Notre Commission ne sera plus représentée officiellement au Conseil de la Ligue suisse. C'est la LFPN qui délèguera un membre au Conseil et trois membres à l'Assemblée des délégués de la Ligue suisse.

Notre Commission est un organe consultatif pour l'Etat, selon la nouvelle loi sur les constructions. Elle est convoquée une fois par an, par la LSPN, à une assemblée consultative qui n'a aucune décision à prendre. En fait, cette

situation correspond à celle qui existait avant la réorganisation de la Ligue suisse, en 1956.

Il est réconfortant, pour notre Commission, de constater qu'il existe maintenant une Ligue fribourgeoise dépassant 500 membres, avec un comité actif qui s'occupe des questions de protection dans toutes les régions du canton.

Il convient dès lors d'entretenir une collaboration intelligente entre les deux organismes. Elle est actuellement assurée par la présence de deux membres de la Commission au Comité de la Ligue fribourgeoise.

La *vente de l'écu d'or* a atteint 21 000 pièces, en faible régression sur 1963, où la conservation du site de Gruyères fut en jeu. Mais ce résultat est plus élevé que celui de 1962 et des années précédentes.

### Membres

*Président* : M. O. Büchi, conservateur du Musée d'Histoire naturelle, Fribourg.

*Membres* : M. L. Bays, représentant de la Fédération des chasseurs fribourgeois,

M. G. Blum, professeur,

M. J. Chardonnens, directeur de l'Institut agricole de Grangeneuve,

M. H. Corboud, inspecteur cantonal des forêts,

M. J. Klaus, professeur,

M. P. Meyer, directeur, délégué de la section Moléson du CAS,

M. Heinz Renz, délégué de la Fédération cantonale fribourgeoise des sociétés de pêche,

M. L. Page, professeur, Romont,

M. A. Reidy, professeur, Tafers,

M. J. Remy, avocat, président de la section de Fribourg du Heimatschutz,

O. BÜCHI